



MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

*Séance du 30 mars 2023**N° 01 / C.C.A.S. / 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST, Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Approbation du compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Municipal – C.C.A.S

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses études le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des chiffres ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Claviers, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Gérald PIERRUGUES



MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

 DEPARTEMENT DU VAR
 ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

Séance du 30 mars 2023

N° 02 / C.C.A.S. / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST, Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Compte Administratif 2022 – C.C.A.S.

Vote des Résultats

Conformément aux règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit un président de séance, après le départ de M. le Président du Conseil d'Administration.

Philippe COLLIGNON a été élu Président de séance.

Considérant que le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 a été approuvé ce jour,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté,

ADOpte à l'unanimité le Compte Administratif du C.C.A.S. de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

- Section d'exploitation

Total des recettes	4 603,25 €
Total des dépenses	5 684,38 €
Résultat de l'exercice	- 1 081,13 €
Excédent antérieur année N – 1	+ 3 601,42 €
Résultat de clôture année 2022	+ 2 520,29 €

- Section d'investissement

Néant.

Le résultat budgétaire 2022 ainsi dégagé sera repris au budget primitif 2023.

Fait et délibéré à Claviers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Philippe COLLIGNON





MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Séance du 30 mars 2023

N° 03 / C.C.A.S. / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST, Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Reprise des résultats de l'exercice 2022 et affectation au budget 2023 du C.C.A.S.

Considérant que le compte administratif a été voté le 30 mars 2023, le président propose à l'assemblée délibérante de reprendre le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) + 3 601,42 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) : - 1 081,13 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

- (C) = A + B + 2 520,29 €

Considérant qu'il n'est inscrit aucune dépense ni recette à la section d'investissement du budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du CA 2022 au BP 2023 de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (002)..... + 2 520,29 €

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Gérald PIERRUGUES



MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au C.C.A.S.	En exercice
9	9
	Qui ont pris part à la délibération
	8

Séance du 30 mars 2023

N° 04 / C.C.A.S. / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST, Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Subvention à l'épicerie solidaire de Draguignan.

Le Président fait part au Conseil d'Administration de la possibilité de bénéficier du service « Epicerie solidaire itinérante » sur la commune de Claviers. Ce dispositif est proposé par l'association Epicerie Solidaire de Draguignan, association en activité depuis 2006 sur Draguignan. Elle accueille chaque semaine une trentaine de familles en grande précarité sociale et leur offre une aide alimentaire à tarif réduit tout en leur assurant un accompagnement social pour favoriser leur insertion sociale et leur autonomie.

L'Epicerie Solidaire itinérante a pour vocation de répondre aux besoins alimentaires de personnes éloignées de Draguignan ne disposant pas de moyen de transport, avec un apport nutritionnel équilibré, tout en bénéficiant d'un accompagnement budgétaire et en favorisant le lien social pour briser l'isolement dont sont souvent victimes les personnes en situation d'exclusion.

Les accueillis paient la marchandise entre 10 et 20 % du prix réel, cette participation dépend du reste à vivre et de la composition de la famille.

Une conseillère en économie sociale et familiale soumet le dossier de la famille à la commission composée des représentants des associations locales, des institutions, du président de Dracénie Solidarités et du responsable de l'épicerie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2023, une subvention de **150 €** à l'Association Epicerie Solidaire.

Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif du CCAS.

Fait et délibéré à Claviers, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Gérald PIERRUGUES



MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Séance du 30 mars 2023

N° 05 / C.C.A.S. / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST,
Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Subvention aux Restaurants du Cœur.

Le Président fait part au Conseil d'Administration d'une demande de subvention des Restaurants du Cœur et rappelle que cette association vient en aide aux familles les plus défavorisées en leur distribuant des repas gratuits.

Plusieurs familles de Claviers étant concernées par cette aide, il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer une subvention de 500,00 € à ladite association.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2023, une subvention de **500 €** à l'association les Restaurants du Cœur.

Cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif du CCAS.

Fait et délibéré à Claviers, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Gérald PIERRUGUES



MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Séance du 30 mars 2023

N° 06 / C.C.A.S. / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST, Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Convention de partenariat avec le CLSH de Figanières – années 2023 et 2024.

Le Président donne lecture des projets de conventions de partenariat entre le CCAS de la commune de Claviers et le CCAS de Figanières concernant l'accueil des enfants de Claviers par le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Figanières pour les années 2023 et 2024.

Une participation de **6,00 €** par jour et par enfant inscrit au CLSH, dont les parents sont résidents principaux de la commune, sera à verser.

Le Conseil d'Administration accepte ces conventions à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à les signer.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Gérald PIERRUGUES



MAIRIE DE CLAVIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	8

Séance du 30 mars 2023

N° 07 / C.C.A.S. / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de mars à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 24 mars 2023 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Manuel BARON, Frédéric GERST,
Laurette GUIGOU, Claudette BELLVER, Carine HAGEMANN, Josette PICHERY.

ABSENTS/EXCUSES : Yvonne GIMENEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette PICHERY.

Vote du Budget Primitif 2023 du C.C.A.S.

Le Président fait part à l'Assemblée délibérante des propositions du Budget Primitif 2023 du C.C.A.S.

Fonctionnement : 8 260,00 €

Investissement : Néant

Après en avoir délibéré et voté, l'assemblée **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions du Budget Primitif 2023 dans leur ensemble.

Fait et délibéré à Claviers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Gérald PIERRUGUES

